

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1.25.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Acquisition de deux immeubles situés 5 et 7 rue Mazagran 13001 Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, le Département a souhaité procéder à l'acquisition de biens immobiliers afin d'y installer certains services ou structures (associations, services publics...) s'inscrivant dans cette démarche.

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, la Commission permanente s'est prononcée favorablement sur le principe de l'acquisition de deux immeubles appartenant à Enedis, situés 5 et 7 rue Mazagran 13001 Marseille, à proximité immédiate du secteur Canebière-Vieux Port.

Le n° 5 est un ancien transformateur EDF d'une superficie de 738 m² environ, composé d'un rez-de-chaussée sur sous-sol et d'un 1er niveau (mezzanine).

Le n° 7 d'une superficie de 314 m² environ, se compose de 3 étages de logements sur rez-de-chaussée, l'ensemble sous toiture terrasse gravillonnée.

La valeur fixée par le Domaine s'établit à 945.000 € pour les deux immeubles, assortie d'une marge de négociation de 10 %.

Enedis, qui a, pour sa part, mandaté un cabinet d'expertises qui a fixé la valeur des biens à 1.010.000 € est favorable à une cession au Département mais au prix fixé par ce cabinet.

Ce montant supérieur de 6,9 % s'inscrit toutefois dans la fourchette de négociation consentie par le Domaine.

Compte tenu de la situation géographique intéressante de ces immeubles, et sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet qui sera retenu, l'acquisition de cet ensemble immobilier est en adéquation avec l'objectif poursuivi par le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL